



Accord propriétaire bracelet électronique

Par Dodo93zoo

Bonjour, je suis actuellement dans l'attente d'avoir un bracelet électronique. Je loge chez un parent mais j'aimerais devenir locataire. Or, il est bien précisé qu'il faut l'accord du propriétaire pour l'installation du dispositif de surveillance électronique. Est il possible d'obtenir une location sans avoir de bracelet électronique puis d'avoir l'accord du propriétaire après. Car je vois mal un propriétaire accepter un dossier si il est au courant avant. Je suis un peu perdu à ce niveau là.

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous signez un bail et que le propriétaire refuse l'accord après vous serez coincé : A devoir payer un préavis de 1 mois ou même 3 mois.

Il est préférable de demander avant la signature du bail !